



DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE
La formation des bénévoles au service du Tir sportif

BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 1^{ER} DEGRÉ
DOSSIER D'INSCRIPTION – SESSION 2018-2019

NOM :

PRÉNOM :

PHOTO DU
CANDIDAT À
AGRAFER
(obligatoire)

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. Domicile : Portable :

Indiquez une adresse Email pour l'envoi de documents de formation

Email :

Date de naissance : | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Catégorie d'âge : S1, S2, S3, D1, D2, JF, JG (entourer la catégorie réelle ou de surclassement)

N° de licence : | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | N° de club : | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Nom du Club :

Noms des entraîneurs diplômés pouvant servir de tuteur :

BFE1 : BEES1 :

DEJEPS :

Option choisie pour la formation (modules 1 à 4) :

Pistolet Carabine Plateau

Spécialité dans l'option :

Option choisie pour le module complémentaire (facultatif) : Pistolet Carabine

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15/06/2018

AVIS MOTIVÉ du PRÉSIDENT de CLUB	AVIS MOTIVÉ du PRÉSIDENT de LIGUE	AVIS MOTIVÉ du RFL
<p><i>DATE, NOM et SIGNATURE :</i></p>	<p><i>DATE, NOM, SIGNATURE et CACHET DE LA LIGUE :</i></p>	<p>PÉDAGOGIE :</p> <p><input type="checkbox"/> INSUFFISANT <input type="checkbox"/> SATISFAISANT <input type="checkbox"/> SANS AVIS</p> <p>TECHNICITÉ :</p> <p><input type="checkbox"/> INSUFFISANT <input type="checkbox"/> SATISFAISANT <input type="checkbox"/> SANS AVIS</p> <p><i>DATE, NOM et SIGNATURE :</i></p>

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT ET À RETOURNER À LA FFTIR, 38 RUE BRUNEL – 75017 PARIS :

- la présente demande d'inscription,
- une photo d'identité (àagrafer au présent dossier d'inscription) ou numérique,
- un chèque de 350 € à l'ordre de la Fédération Française de Tir (ou de 450 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire de technicité),
- une attestation des scores réalisés en compétition sur les cinq dernières années (signature et tampon exigés par instances régionales ou nationales),
- une photocopie du diplôme d'initiateur.

Ou, dans le cas d'une demande d'accès à la formation par dérogation :

- un compte-rendu d'activité présentant le parcours du candidat en matière d'encadrement bénévole et d'implication dans le milieu associatif et de la compétition.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT :

ANNEXE ORGANISATION BFE1 – SESSION 2018-2019

Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation pour la saison 2018-2019 ont été fixés à 350 € (450 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire de technicité).

Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration

Les frais de déplacement (formation initiale en centre) seront à votre charge ou à la charge de votre ligue selon ses propres modalités d'aides. Des aides sont disponibles pour la formation aux ligues via la convention d'objectif avec le CNDS. Les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge de la FFTir. Le coordonnateur de la formation procède directement aux réservations au vu des éléments que chaque stagiaire lui aura fournis. L'hébergement est en chambre individuelle.

Documents comptables ou officiels

Le service comptabilité établira pour toute personne, sur demande, une facture concernant les frais d'inscription et de formation.

Le secrétariat formation fédérale fera parvenir à l'employeur, en fonction des besoins de chaque stagiaire, des demandes d'autorisation d'absence. Cette démarche peut permettre aux candidats inscrits à une formation qualifiante, d'obtenir de la part de leur employeur une autorisation spéciale d'absence sans avoir à prendre des jours de congés. Il convient de vérifier cette notion dans la convention collective de chaque corps d'activité.

À la fin de chaque module de formation une attestation de présence sur l'intégralité du stage, signée du cadre technique responsable de la formation, peut être remise, sur demande, aux stagiaires présents.

Calendrier prévisionnel et échéancier pour la session 2018-2019

Date de clôture des inscriptions	15/06/18
Sélection et entretien de prépositionnement des candidats (durant les championnats de France écoles de tir ou 25/50 m)	05/07 au 08/07/18 ou 15/07 au 22/07/18
Réunion de la commission de sélection des dossiers	22/07/18
Confirmation de sélection et convocation pour le 1 ^{er} module	31/07/18
1 ^{er} module (positionnement des stagiaires) – CNTS Châteauroux*	04/10 au 07/10/18
2 ^e module – CNTS Châteauroux*	06/12 au 09/12/18
3 ^e module – CNTS Châteauroux*	07/03 au 10/03/19
4 ^e module – CNTS Châteauroux*	13/06 au 16/06/19
Module facultatif ** – CNTS Châteauroux*	11/06 au 12/06/19

* Les lieux seront définis en fonction du profil des candidats admis en formation.

** Module complémentaire de technicité dans une discipline autre que l'option choisie pour la formation.

Remboursement en cas de désistement ou d'abandon

Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés (sauf en cas de force majeure).